



# rapport

Association paritaire pour la santé

et la sécurité du travail du secteur

de la fabrication de produits en **métal**

de la fabrication de produits **électriques**

et des industries de l' **habillement**

# annuel

# 2011





Association	2
Conseil d'administration et délégations	3
Organisation du travail et personnel	4
Rapport des administrateurs et des administratrices	5
Rapport du trésorier	7
Faits marquants	8
Rapport des vérificateurs	13

# contenu

# association

## mission

ASSOCIATION SECTORIELLE PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL  
SECTEUR DE LA FABRICATION DE PRODUITS EN MÉTAL, DE LA FABRICATION DE  
PRODUITS ÉLECTRIQUES ET DES INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT

À l'ASPHME, les clients sont notre raison d'être, nos employés, notre force, le paritarisme, notre préoccupation et la prévention des lésions professionnelles, notre motivation. Notre mission est d'être le leader et l'agent de changement afin de promouvoir auprès de notre clientèle la prévention des lésions professionnelles en fournissant des produits et des services de qualité dans une démarche paritaire.

### Pour atteindre notre mission :

Nous assurons la satisfaction de notre clientèle et de nos employés.

Nous offrons à nos clients des produits de qualité en matière de prévention des lésions professionnelles qui rencontrent des normes d'excellence.

Nous soutenons nos efforts par l'élaboration d'objectifs clairs et par une évaluation objective des résultats.

Nous desservons nos trois secteurs équitablement et nous sommes présents dans toutes les régions du Québec.

Tous les membres de l'équipe de l'Association sectorielle paritaire — Secteur de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement adhèrent à cette mission.

L'Association sectorielle paritaire — Secteur de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement est l'association sectorielle constituée au sens de l'article 98 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chap. S-2.1) pour le secteur d'activités de la fabrication de produits en métal, de produits électriques et des industries de l'habillement.

L'Association est un organisme de service-conseil spécialisé dans le domaine de la santé et de la sécurité, particulièrement en prévention des accidents et des maladies du travail.

L'Association dessert 5 656 usines et plus de plus de 125 000 travailleurs à l'échelle du Québec. Le siège social est situé à Longueuil. Un bureau situé à Québec dessert l'est du Québec.

«L'Association est une corporation au sens du Code civil; elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle corporation et des pouvoirs particuliers que la Loi sur la santé et la sécurité du travail lui confère » (art. 99.1). « L'Association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activités qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseils en matière de santé et de sécurité du travail » (art. 101).

L'entente constituant l'Association sectorielle paritaire — Secteur de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement a été approuvée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail en vertu de la résolution A-50-09, du 18 juin 2009.

## conseil d'administration

### Partie patronale

#### Louis Arsenault

Membre du comité  
exécutif  
*Institut des manufacturiers  
du vêtement du Québec*

#### Jacques Barbeau

Coprésident et membre  
du comité exécutif  
*Institut canadien de  
construction en acier*

#### Réjean Blanchette

*Association des manu-  
facturiers d'équipements  
électriques et électroni-  
ques du Canada*

#### Normand Durocher

Membre du comité  
exécutif  
*Association des manu-  
facturiers d'équipements  
électriques et électroni-  
ques du Canada*

#### André O. Morin

*Institut d'acier d'armature  
du Québec*

#### Sylvain Parisien

Membre du comité  
exécutif  
*Association de la  
construction du Québec*

#### Josée Pinault

*Association des manu-  
facturiers d'équipements  
électriques et électroni-  
ques du Canada*

### Partie syndicale

#### Lina Aristeo

Membre du comité  
exécutif  
*Union des travailleurs et  
travailleuses industriels et  
de service (UTIS) FTQ*

#### Mario Clermont

Membre du comité  
exécutif  
*Association internationale  
des machinistes et des  
travailleurs de  
l'aérospatiale (FTQ)*

#### Denis Dufour

Coprésident et membre  
du comité exécutif  
*Syndicat canadien  
des communications,  
de l'énergie et du papier  
(FTQ)*

#### Alain Lampron

Trésorier et membre  
du comité exécutif  
*Fédération de l'industrie  
manufacturière (CSN)*

#### Martin Laberge

*Métallurgistes unis  
d'Amérique (FTQ)*

#### Denis Trotter

*Métallurgistes unis  
d'Amérique (FTQ)*

#### Luc Vachon

*Fédération démocratique  
de la métallurgie (CSD)*

# délégué



Le conseil d'administration est composé de 14 membres : 7 représentants syndicaux et 7 représentants patronaux. Il exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée générale, sous réserve des dispositions législatives qui l'encadrent.

Le comité exécutif est formé de 8 membres. Il administre les affaires courantes de l'Association et il étudie les dossiers pour faciliter la prise de décision au conseil d'administration.

L'assemblée générale est constituée de 150 délégués : 75 représentants syndicaux et 75 représentants patronaux. Les membres de la partie syndicale et ceux de la partie patronale ont déterminé comme suit le nombre de délégués à l'assemblée générale.

**Assemblée générale**  
150 délégués

**Conseil d'administration**  
14 membres

**Comité exécutif**  
8 membres

**Directeur général**

**Associations patronales** délégués

- Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada ..... 30
- Association de la construction du Québec ..... 20
- Institut canadien de construction en acier ..... 6
- Institut d'acier d'armature du Québec ..... 4
- Institut des manufacturiers du vêtement du Québec 15

**Associations syndicales** délégués

- Les associations syndicales FTQ ..... 55
- Les associations syndicales CSN ..... 10
- Les associations syndicales CSD ..... 10

**Coordonnateur des opérations**

**Service conseil aux établissements**  
15 employés

**Administration**  
2

gatiions



# organisation du travail et personnel

## **Conseillers en gestion de la prévention**

Jocelyne Arsenault  
Daniel Demers  
René Dufresne  
Mila Gomez  
Yvon Lacombe  
Pierre Lamoureux  
Christine Roy  
Chantal St-Onge  
Mario Vézina

## **Conseillers techniques**

Michel Charland  
Guillaume Côté  
Julie Fennety  
Caroline Godin  
Marie-Josée Ross  
Yves St-Jacques

## **Administration**

Marie-Noëlle Bonin  
Lise Émond  
Alain Plourde  
Serge Simoneau

Outre le directeur général, le personnel de l'Association compte 18 personnes : un coordonnateur des opérations, neuf conseillers en gestion de la prévention, six conseillers techniques (ingénieurs, ergonomes), une secrétaire et une adjointe administrative.

Le conseiller en gestion de la prévention soutient la mise en place de mécanismes de gestion de la prévention dans les entreprises. Sa tâche consiste à évaluer globalement la santé et la sécurité de l'entreprise et à lui proposer un plan d'action. Chaque conseiller dessert une région spécifique, il est responsable d'environ 500 entreprises.

Les six conseillers techniques fournissent leur soutien, selon leur champ d'expertise, dans toutes les régions. Les clients communiquent avec les conseillers techniques parfois sur la recommandation d'intervenants du milieu, mais la plupart du temps à la demande du conseiller en gestion, dans le cadre du plan d'action.

Deux conseillers en gestion de la prévention qui travaillent à partir de notre bureau de Québec couvrent tout l'Est de la province. Les autres employés sont rattachés au bureau principal de l'Association à Longueuil.

# rapport des administrateurs et des administratrices



**Denis Dufour**  
Coprésident syndical



**Jacques Barbeau**  
Coprésident patronal

Depuis sa fondation, le 1<sup>er</sup> janvier 2010, notre nouvelle association sectorielle a consacré ses énergies à fusionner les produits déjà réalisés et à en créer d'autres qui répondent aux besoins de l'ensemble de notre clientèle. L'ASPHME investit dans la prévention, c'est pourquoi nous avons contribué de façon significative, au cours des années, à la diminution importante du nombre des accidents et des maladies du travail.

Cette baisse des lésions professionnelles a permis de diminuer les coûts humains, sociaux et financiers qui y sont associés.

En fusionnant les deux ASPs, nous avons continué à respecter notre philosophie de base. En citant un membre fondateur de l'ASP Métal Électrique, nous avons comme philosophie de nous adapter aux besoins de notre clientèle et de respecter les intérêts des parties tout en faisant la promotion du paritarisme et des principes fondamentaux menant à l'élimination, à la source, des accidents du travail.

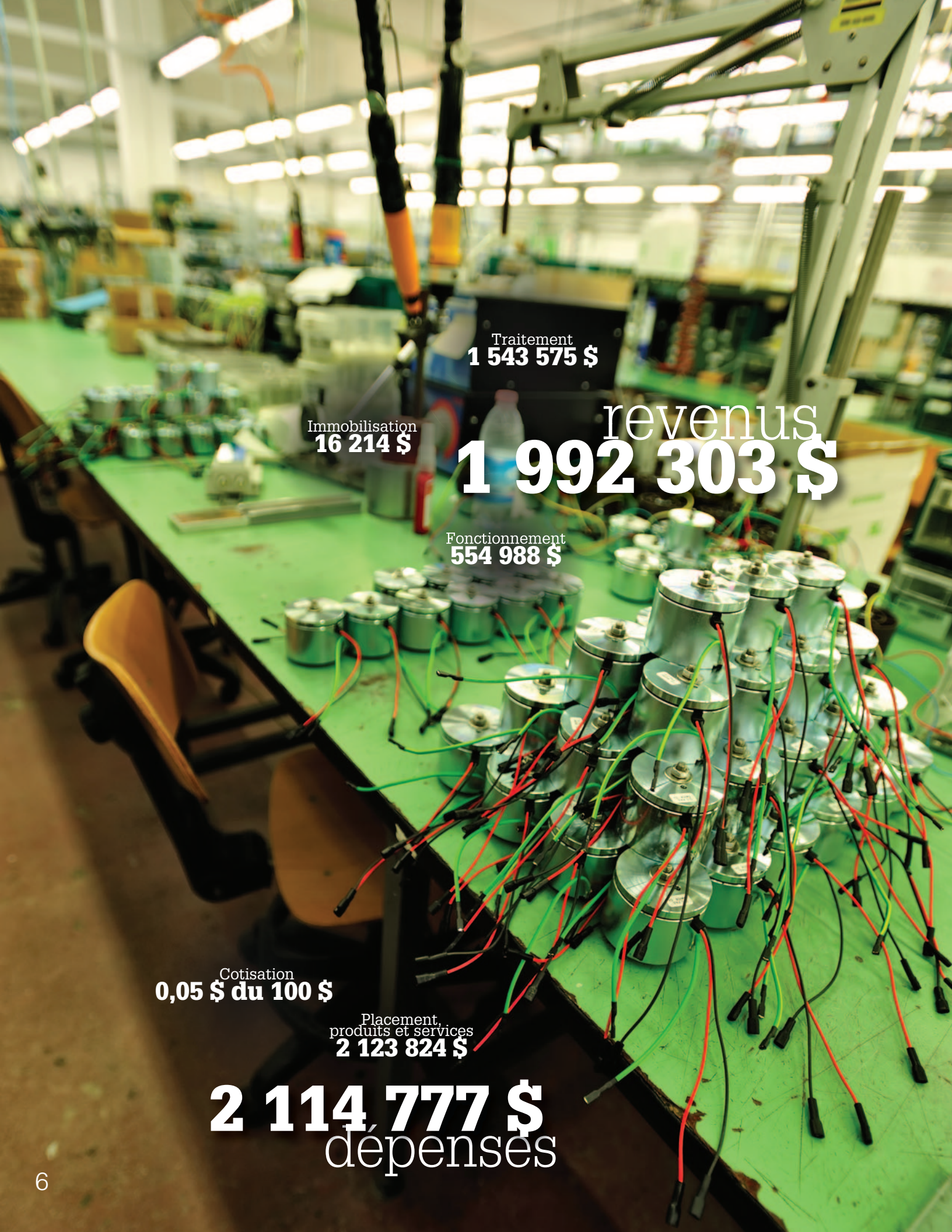
Au cours des années de ma coprésidence, nous nous sommes assurés, comme membres du conseil d'administration, d'offrir une gamme importante et variée de services en matière d'information comme par exemple : les fiches techniques, les grilles d'autodiagnostic et des sessions d'information qui traitent de plusieurs sujets. La formation sur le cariste, le gréage et le SIMDUT continuent à être les sessions les plus en demande. La recherche sur les problématiques sectorielles nous

intéresse et c'est pourquoi nous continuons à collaborer avec l'IRSST. Enfin, les conseils et l'assistance technique en entreprise représentent notre investissement en temps et en ressources humaines le plus important puisque c'est dans les milieux de travail directement que nous voulons agir pour avoir le maximum d'impact.

Ces services, je vous le rappelle sont disponibles à tous les établissements de nos secteurs d'activités peu importe leur taille et où ils sont situés au Québec. Notre association est un organisme qui possède une expertise très variée et pointue, qu'individuellement les entreprises ne peuvent se permettre d'avoir. De plus, elle possède une flexibilité et une polyvalence lui permettant de répondre et de supporter efficacement les milieux de travail dans la gamme variée de problèmes auxquels les entreprises sont confrontées.

Le passé étant garant de l'avenir, nous continuerons à fournir tous les efforts requis pour conserver notre réputation d'excellence et de maintenir le même niveau de service à la clientèle. Nous continuerons à nous investir sans relâche afin de promouvoir les changements et les améliorations nécessaires dans les milieux de travail pour réduire encore davantage les lésions professionnelles.

En terminant, merci du fond du cœur à vos représentants et représentantes au sein du conseil d'administration, au directeur général et à tous les membres du personnel qui fournissent jour après jour les services dont vous avez besoin.



Traitement  
**1 543 575 \$**

Immobilisation  
**16 214 \$**

revenus  
**1 992 303 \$**

Fonctionnement  
**554 988 \$**

Cotisation  
**0,05 \$ du 100 \$**

Placement,  
produits et services  
**2 123 824 \$**

**2 114,777 \$**  
dépendances

# rapp<sup>o</sup>rt du tré<sup>s</sup>orier



**Alain Lampron**

Trésorier

**À titre de trésorier de l'ASPHME, il me fait plaisir de vous présenter le rapport financier des vérificateurs au 31 décembre 2011. Comme vous le constaterez, les finances de notre Association sectorielle sont très saines.**

## RÉPARTITION DES REVENUS

L'Association a financé l'ensemble de ses activités par un montant de 1 992 303 \$ reçu de la CSST, en vertu de l'article 100 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, et par des revenus divers de 131 521 \$ (revenus de placements et de la vente de produits et de services) pour un budget total de 2 123 824 \$. Ce budget est inférieur à l'an dernier de 378 157 \$ pour deux raisons majeures. La première est que le conseil d'administration a décidé de maintenir le taux de cotisation à 0,05 \$ du cent dollars de masse salariale et la deuxième, la situation économique a un impact direct sur les masses salariales des différents secteurs d'activités sectorielles.

Les sommes versées par la CSST proviennent entièrement de la cotisation des employeurs du secteur et elle constitue la principale source de financement de l'Association. Le taux de cotisation du secteur, comme je viens de le dire, est de 0,05 \$ du cent dollars de la masse salariale depuis 2010.

Les autres sources de revenus sont le résultat d'intérêts (30 449 \$) et de la vente des sessions de formation à notre clientèle (97 474 \$).

## RÉPARTITION DES DÉPENSES

Les dépenses de l'exercice financier se sont élevées à 2 114 777 \$. Elles se répartissent en trois catégories : traitements, fonctionnement et immobilisations.

Les traitements constituent la majorité des dépenses de l'ASP. Ils se sont élevés à 1 543 575 \$.

Les dépenses de fonctionnement ont été de 554 988 \$. Je vous souligne que les finances de l'ASP sont gérées avec attention et que l'évolution du budget fait l'objet d'un point à l'ordre du jour de toutes les réunions du comité exécutif et du conseil d'administration. Les dépenses sont analysées de façon à maintenir efficacement les services et les produits offerts à la clientèle.

Les dépenses d'immobilisations s'élèvent à 16 214 \$. Dans un processus d'amélioration continu, l'achat d'équipements de bureau et d'informatique représente l'essentiel des déboursés de ce poste budgétaire.

L'année financière se termine avec un surplus de 9 047 \$. Ce très léger surplus était prévu par le conseil d'administration puisqu'il avait planifié que nous serions très près des sommes prévues dans le budget. Comme nous pouvons conserver 25 % du budget annuel, nous devons retourner à la CSST la somme de 103 586 \$. Malgré cette récupération les excédents accumulés que nous conservons sont de 530 956 \$.

Les états financiers sont vérifiés annuellement par la firme Poirier et associés et ils illustrent bien la situation financière et les résultats de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2011. Vous pouvez vous y référer pour de plus amples informations.

# faits

## Interventions par programme

Services ponctuels	414
ABC de la prévention	109
PROGRESST, IMPACT et Groupes ergo	31
Demandes ad hoc	214
Prospection et promotion	105
Formations	425
Formations pratiques	123

## Temps par activité en %

Services directs à la clientèle	65%
Support et administration	24%
Recherche et développement	8%
Rayonnement et relations publiques	3%

# 2011 saillants

En 2011, la direction et le personnel de l'Association sectorielle paritaire - secteur de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement ont poursuivi le travail de promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Au cours de l'année, les conseillers et les conseillères de l'Association ont réalisé 1421 interventions dans les établissements du secteur. Dans la répartition annuelle du temps par programme, les services directs aux établissements : PROGRESST (PROgramme de Gestion et de Réalisations Efficaces en Santé et en Sécurité du Travail), ABC de la Prévention, Services ponctuels et Demandes ad hoc, IMPACT (programme d'Intégration de Mesures Préventives dans l'Aménagement et la Conception du Travail) et Prospection de nouveaux clients représentent 65% du temps du personnel, la Recherche et le Développement 8 %, le Rayonnement et les Relations publiques 3% et l'Administration, 24%.

Nous avons consacré des énergies à faire connaître l'Association aux nouveaux établissements qui se sont joints au secteur et à faire la relance des établissements qui ne font pas encore appel à nos services. Pour accroître notre visibilité, nous avons expédié une lettre concernant la formation et les regroupements régionaux dans toutes les entreprises du secteur et les deux numéros du bulletin ASPrévention ont été envoyés aux intervenants en SST à près de 3 800 entreprises du secteur. Toutes les entreprises du secteur ont reçu au moins une communication écrite les invitant à recourir aux services de l'Association sectorielle paritaire - secteur de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement.

Les intervenants en prévention, les dirigeants et les travailleurs des entreprises du secteur ont été invités à participer à l'un ou l'autre des 22 regroupements régionaux tenus dans 11 régions différentes de la province.

## services directs à la clientèle

### ABC de la prévention

Le programme **ABC de la prévention** est offert aux entreprises de petite taille qui en sont à leur première démarche en prévention et à des entreprises plus importantes qui ne se sont pas encore dotées d'une structure de gestion de la Santé et de la Sécurité du Travail (SST). L'entreprise qui participe au programme **ABC de la prévention** reçoit le soutien d'un conseiller de l'Association tout au long de sa démarche. L'entreprise peut ainsi mettre en place un plan d'action en SST qui colle à sa réalité quotidienne et intégrer les bases des activités de gestion de la santé et de la sécurité en fonction de ses priorités et selon l'échéancier qui lui convient.

**Entreprises participantes 40**

**Interventions 109**

### Regroupements régionaux

Nos regroupements régionaux sont tenus à l'intention des représentants des travailleurs et des employeurs des entreprises du secteur lesquels sont invités à assister à des conférences portant sur divers aspects de la prévention (communications, sécurité des machines, évaluation des risques, comités de santé et de sécurité du travail, obligations légales et autres).

Ces regroupements régionaux sont l'occasion pour les participants d'échanger et de mettre en commun leurs expériences paritaires en matière de prévention des lésions professionnelles et de gestion de la santé et de la sécurité du travail. En 2011, l'ASP a tenu 22 regroupements régionaux dans 11 régions distinctes du Québec. Ces regroupements nous ont permis de rejoindre 888 représentants des employeurs, et des travailleurs et des travailleuses de 269 établissements différents du secteur.

#### Sujets traités en 2011

- 1. Votre planification des mesures d'urgences, est-ce la bonne ?**
- 2. Comprendre et faciliter le changement;**
- 3. Bâtir des ponts entre les générations au travail;**
- 4. Identifier et prévenir les dangers;**
- 5. Intelligence émotionnelle : un potentiel à intégrer à nos vies.**

**Regroupements 22**

**Entreprises 269**

**Participants 888**

## Demandes AD HOC

L'objectif du programme des **demandes ad hoc** est de dépanner les entreprises du secteur peu structurées ou pas structurées du tout en matière de gestion de la santé et de la sécurité du travail. Ce programme permet aux conseillers et aux conseillères de l'Association d'avoir un premier contact avec l'entreprise et de démontrer l'importance d'un programme efficace de gestion du dossier de la prévention des lésions professionnelles.

## Nouveaux clients

Nous poursuivons année après année à promouvoir l'Association auprès des nouvelles entreprises du secteur et de celles qui en font déjà partie. Plusieurs moyens ont été mis en œuvre pour communiquer avec ces entreprises : lettre de présentation de nos services envoyée dans toutes les entreprises du secteur en début d'année; publication de deux numéros du bulletin **ASPrévention** adressés à plus de 3 800 intervenants en SST de nos entreprises; mise à jour régulière du site Internet. De plus, les entreprises du secteur sont régulièrement conviées à diverses activités telles les regroupements régionaux, les colloques, les sessions publiques de formation.

## Services ponctuels

Les entreprises du secteur déjà structurées en matière de prévention des lésions professionnelles sont invitées à recourir à nos services ponctuels pour obtenir le soutien nécessaire dans leur démarche ou encore pour profiter de notre expertise technique.

Voici les principaux domaines couverts par nos services ponctuels :

- Identification des priorités d'intervention en prévention
- Soutien aux comités de santé et de sécurité
- Sensibilisation des superviseurs aux lésions professionnelles
- Mesure des fumées de soudage et propositions de solutions
- Audits techniques de la sécurité des machines et présentation de dispositifs de sécurité
- Élaboration de procédures de cadenassage
- Évaluations ergonomiques de postes de travail
- Amélioration de l'aménagement des lieux de travail, etc.

**Entreprises participantes 199**

**Interventions 414**

## PROGRESST

**PROGRESST (PROgramme de Gestion et de Réalisations Efficaces en Santé et en Sécurité du Travail)** s'adresse aux entreprises qui ont déjà de très bonnes bases en matière de prévention. Ces entreprises doivent avoir mis en place les structures requises pour faire efficacement la gestion de la prévention des lésions professionnelles. Le **PROGRESST** a pour objectif principal d'améliorer la prise en charge, par les établissements, de leur dossier de la prévention des accidents du travail.

## IMPACT

Le programme d'**Intégration de Mesures de prévention dans l'Aménagement et la Conception du Travail (IMPACT)** s'adresse aux entreprises qui réaménagent leurs activités ou leurs espaces de travail ou qui en aménagent de nouveaux. Il s'agit souvent du moment idéal pour passer à l'action en éliminant, dès l'étape de la planification des travaux, les risques pour la santé et la sécurité, et ce, sans qu'il en coûte plus cher.

L'entreprise inscrite au programme **IMPACT** bénéficie du soutien d'une équipe multidisciplinaire de conseillers de l'Association qui l'aide dans sa démarche en tenant compte de son échéancier de travail, de ses priorités et de ses limites budgétaires et organisationnelles.

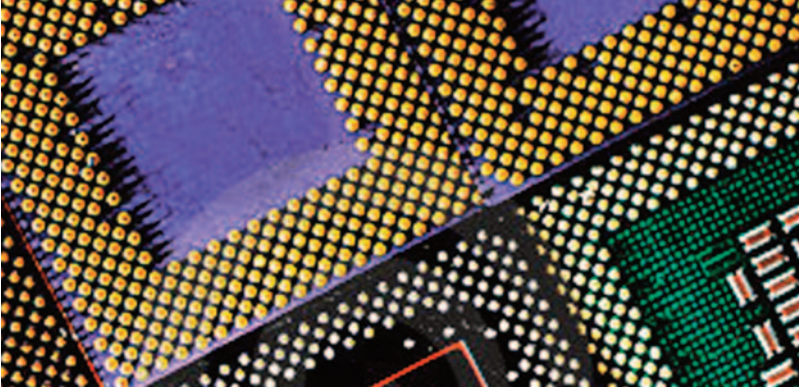
## Groupes Ergo

Ce programme vise les établissements du secteur qui désirent mettre sur pied des groupes paritaires de travail en ergonomie. Ces **groupes ERGO** demandent le support de l'ASPHME pour améliorer leurs connaissances afin de développer l'expertise nécessaire pour réaliser les études de postes de travail. Des formations adaptées aux besoins des entreprises et du coaching leur sont offerts par les ergonomes.

**Entreprises participantes 7**

**Interventions 31**





# nouveaux produits et services

## Formation

Les conseillers et les conseillères de l'Association ont dispensé 2 711 heures de formation dans le cadre de 754 sessions de formation en santé et en sécurité du travail dispensées à 6 506 personnes. De ces 6 506 personnes, 5 844 (89,8%) étaient des travailleurs ou des travailleuses et 662 (10,2%) des représentants ou des représentantes des employeurs. De plus, parmi les participants, 677 personnes (10,4%) étaient membres du comité de santé et de sécurité de leur entreprise.

En 2011, nous avons continué la formation de formateurs externes lesquels dispensent trois de nos cours : SIMDUT, Cariste et Gréage et appareils de levage aux travailleurs et aux travailleuses de leur entreprise. Au cours de l'année, les formateurs externes ont dispensé 232 sessions de formation: 56 cours SIMDUT à 415 personnes, 110 cours Cariste et prévention des accidents à 441 personnes et enfin, 66 cours Gréage et appareils de levage à 343 personnes. Les participants aux cours donnés par les formateurs externes en entreprises reçoivent une attestation de l'Association sectorielle paritaire - secteur de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement

### Les 10 cours les plus en demande (sessions offertes par l'ASPHME)

#### Formation Participants

- Cariste et prévention des accidents 1 807**
- Gréage et appareils de levage 1 743**
- Information générale sur le SIMDUT 1 735**
- La sécurité reliée à l'électricité 176**
- Manutention et maux de dos 166**
- Utilisation sécuritaire des plates-formes élévatoires 152**
- Enquête et analyse d'accidents 143**
- Le superviseur et la SST 124**
- Implanter un programme de cadenassage 73**
- Vers un css efficace 70**

### Formation de formateurs externes par l'ASPHME 4 sessions 32 participants

### Formation en entreprises par les formateurs externes 232 sessions 1 214 participants

## Guides et cours

Deux guides de prévention portant sur Réussir l'implantation d'un programme de cadenassage et Réussir un plan de sécurisation des machines ont été finalisés en 2011. Nous avons terminé la mise à jour du cours **Le cariste et la prévention des accidents du travail**.

Les conseillers techniques ont travaillé sur le contenu de deux nouvelles sessions de formation : **Plates-formes élévatoires et transpalettes électriques**.

## Fiches techniques

- **Optimiser la hauteur d'une table de travail;**
- **Travailler au binoculaire.**

## Collaboration

Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec l'IRSST et d'autres partenaires à des recherches traitant de diverses problématiques sectorielles. Voici la liste des recherches auxquelles nous avons contribué.

- Comité opérationnel Béryllium;
- Formation et initiation à la tâche : éléments de ritualisation favorisant le développement d'une culture de SST auprès des travailleurs immigrants;
- Le système de SST pour les petites entreprises : analyse des politiques, des structures et des interventions au Québec;
- Effets de la posture de travail manuel répétitif sur les patrons musculaires indicateurs de troubles musculo-squelettiques;
- Implantation et évaluation d'un programme de formation à la manutention;
- Gants de protection : résistance aux agresseurs mécaniques multiples- coupures et perforations simultanées;
- Effets décontaminants industriels sur la résistance à la coupure, à la perforation et à la déchirure des gants de protection- phase 2

En 2011, nous avons formé plusieurs inspecteurs de la CSST de 7 régions sur la sécurité des machines particulièrement sur les plieuses, les perceuses, les presses et les tours. Nous avons également contribué à la chronique « Chercher l'erreur » sur les presses qui est paru dans la revue Prévention.

Enfin, de nombreux autres dossiers portant sur des cours de formation ou autres documents sont sur la table de travail.



# rapport des vérificateurs

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ASSOCIATION SECTORIELLE PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL SECTEUR DE LA FABRICATION DE PRODUITS EN MÉTAL, DE LA FABRICATION DE PRODUITS ÉLECTRIQUES ET DES INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2011, et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, un résumé des principales méthodes comptables, d'autres informations explicatives ainsi qu'un questionnaire à remplir par l'auditeur indépendant. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que les Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail.

## **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que les Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux

circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ASSOCIATION SECTORIELLE PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL SECTEUR DE LA FABRICATION DE PRODUITS EN MÉTAL, DE LA FABRICATION DE PRODUITS ÉLECTRIQUES ET DES INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que les Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail.

## **Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation**

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit les règles comptables particulières appliquées. Les états financiers ont été préparés pour permettre à l'ASSOCIATION SECTORIELLE PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL SECTEUR DE LA FABRICATION DE PRODUITS EN MÉTAL, DE LA FABRICATION DE PRODUITS ÉLECTRIQUES ET DES INDUSTRIES DE L'HABILLEMENT de se conformer aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que les Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux administrateurs de la CSST et de l'association et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

## **Poirier et associés**

Vaudreuil-Dorion  
Le 13 mars 2012

## Résultats

	Budget \$	2011 \$	2010
<b>Produits</b>			
Formation	90 000	97 474	102 941
Subvention de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	1 992 300	1 992 303	2 330 498
Expertise	2 200	1 948	2 889
Intérêts	40 000	30 449	45 471
Autres	—	1 650	20 182
	<b>2 124 500</b>	<b>2 123 824</b>	<b>2 501 981</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Salaires et charges sociales (annexe A)	1 680 000	1 543 575	1 587 492
Fonctionnement (annexe B)	642 000	554 988	634 210
Immobilisations (annexe C)	27 500	16 214	27 041
	<b>2 349 500</b>	<b>2 114 777</b>	<b>2 248 743</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>(225 000)</b>	<b>9 047</b>	<b>253 238</b>

## Évolution des actifs nets

	Investis en immobilisations \$	Non affectés \$	2011 Total \$	2010 Total \$
<b>Solde au début</b>	<b>61 952</b>	<b>625 495</b>	<b>687 447</b>	<b>785 631</b>
Excédent des produits sur les charges	—	9 047	9 047	253 238
Investissement en immobilisations	16 214	—	16 214	27 041
Montant affecté à la réserve pour engagements	(38 959)	—	(38 959)	(39 668)
Excédent à remettre à la CSST	—	(103 586)	(103 586)	(338 795)
<b>Solde à la fin</b>	<b>39 207</b>	<b>530 956</b>	<b>570 163</b>	<b>687 447</b>

# Bilan

	2011	2010
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Court terme</b>		
Encaisse	24 364	809 604
Placements temporaires (note 4)	705 000	1 004 999
Débiteurs (note 5)	47 656	76 672
Encaisse en fidéicommiss	36 983	73 102
Charges payées d'avance	3 986	30 96
	817 989	1 967 473
<b>Immobilisations (note 6)</b>	39 207	61 952
	857 196	2 029 425
<b>Passif</b>		
<b>Court terme</b>		
Créditeurs (note 7)	146 464	133 161
Produits perçus d'avance	—	796 920
Montant à payer CSST	103 586	338 795
Traitement différé	36 983	73 102
	287 033	1 341 978
<b>Actifs nets</b>		
Investis en immobilisations	39 207	61 952
Non affectés	530 956	625 495
	570 163	687 447
	857 196	2 029 425

# Notes complémentaires

## 1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'organisme est une association sectorielle paritaire constituée en vertu de l'article 98 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. À ce titre et conformément à l'article 99.1 de cette Loi, il est une personne morale au sens du Code civil. En vertu de l'article 101 de la même Loi, il a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant aux secteurs d'activités de la fabrication de produits en métal, la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil en matière de santé et sécurité du travail.

## 2. Règles comptables particulières

Les états financiers sont établis selon les principales conventions comptables décrites ci-dessous. Ils sont également établis en fonction des principes comptables généralement reconnus à l'exception des règles régissant les immobilisations qui sont plutôt tirées du règlement de la CSST sur les associations sectorielles.

Les acquisitions sont à la fois portées à la charge l'année de l'acquisition et portées au bilan via les actifs nets investis en immobilisations. Il n'y a aucune charge d'amortissement qui soit portée aux résultats, on vient plutôt réduire la valeur des immobilisations ainsi que le valeur de l'actif net investi en immobilisation à chaque année pour un montant équivalent à l'amortissement calculé.

## 3. Principales conventions comptables

### Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

### Constatation des produits

L'Association constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

### Stocks

Les achats de matériel ainsi que le matériel produit sont comptabilisés directement aux opérations de l'exercice.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées cidessous :

Mobilier et agencement	10 ans
Équipement médical	5 ans
Matériel informatique et audiovisuel	2 ans
Films, vidéo et diaporamas	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

### Actifs nets

En vertu des règles budgétaires applicables aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail édictées par la CSST, les actifs nets non affectés peuvent être conservés par l'organisme jusqu'à un maximum du plus élevé de 100 000 \$ ou 25 % du budget de l'association pour l'année en cours. Au 31 décembre 2011, les actifs nets non affectés étant supérieurs à la limite permise de 634 542 \$, conséquemment un montant de 103 586 \$ des actifs nets est affecté et présenté à titre de montant à payer CSST au bilan.

#### 4. Placements temporaires

	2011	2010
	\$	\$
Épargnes rachetables, taux variant de 2,00 % à 2,07 %, échéant à différentes dates jusqu'en juillet 2012	705 000	1 004 999

#### 5. Débiteurs

	2011	2010
	\$	\$
Clients	19 372	21 401
Intérêts courus	10 530	34 478
Avances aux employés	2 400	2 400
Taxes de vente	15 354	18 393
	47 656	76 672

#### 6. Immobilisations

	2011		2010	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencement	69 046	56 622	12 424	16 646
Équipement médical	2 230	1 189	1 041	1 487
Matériel informatique et audiovisuel	154 625	136 516	18 109	29 794
Films, vidéo et diaporamas	30 511	25 474	5 037	8 313
Améliorations locatives	71 943	69 347	2 596	5 712
	328 355	289 148	39 207	61 952

#### 7. Crédoiteurs

	2011	2010
	\$	\$
Fournisseurs et charges courus	12 653	12 575
Salaires et retenues à la source	23 865	24 555
Vacances courues	109 946	96 031
	146 464	133 161

## 8. Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il ne fournirait pas d'information supplémentaire utile pour la compréhension des flux de trésorerie de l'exercice.

## 9. Engagements contractuels

Baux à long terme

Les engagements pris par l'association en vertu de baux totalisent 765 637 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2012	167 763 \$
2013	154 361 \$
2014	146 218 \$
2015	147 838 \$
2016	149 457 \$
	765 637 \$

## 9. Instruments financiers

### Risque de crédit

L'association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'association n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'association évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

### Risque de marché

L'association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'association à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie.

### Justes valeurs

Les justes valeurs des placements cotés correspondent approximativement à leur valeur boursière. Les justes valeurs du placement dans une société privée ne peuvent être déterminées avec suffisamment de précision. La juste valeur des effets à recevoir et les créances hypothécaires sont estimées par l'actualisation des flux monétaires futurs aux taux d'intérêt actuels du marché pour des ententes de placements semblables.

## Renseignements complémentaires

	Budget	2011	2010
	\$	\$	\$
<b>Annexe A Salaires et charges sociales</b>			
Salaires, bureau et administration	1 400 000	1 297 482	1 354 370
Charges sociales	280 000	246 093	233 122
	1 680 000	1 543 575	1 587 492

### Annexe B Fonctionnement

Déplacements	152 000	134 010	148 726
Fournitures de bureau	51 000	45 660	50 110
Loyers de bureaux, de locaux et taxes	160 000	149 167	151 496
Autres	1 000	232	890
Assurances de bureau	7 000	6 289	4 298
Impression	40 750	29 728	60 686
Fournitures de bureau	18 000	14 690	17 326
Documentation	500	395	248
Publicité	20 000	10 473	25 550
Perfectionnement	15 000	11 945	10 272
Location de matériel roulant	12 500	12 500	12 500
Honoraires professionnels	46 000	40 428	30 635
Expertise	2 000	786	1 032
Réunion	100 000	84 765	97 838
Représentation	1 500	671	874
Jetons de présence	10 000	9 959	8 569
Frais bancaires	2 000	1 850	1 479
Cotisation-associations	2 000	1 265	1 769
Mauvaises créances	500	175	350
Ameublement et équipement non capitalisés	250	—	—
Charges relatives à la fusion	—	—	9 562
	642 000	554 988	634 210

### Annexe C Immobilisations

Ameublement et équipement	2 500	238	793
Équipement informatique	22 000	15 976	23 147
Matériel audiovisuel	1 000	—	618
Améliorations locatives	2 000	—	2483
	27 500	16 214	27 041







*Association paritaire pour la santé  
et la sécurité du travail du secteur  
de la fabrication de produits en métal,  
de la fabrication de produits électriques  
et des industries de l'habillement*

*www.asphme.org*

*2271, boul. Fernand-Lafontaine  
Bureau 301  
Longueuil (Québec) J4G 2R7  
Tél. : 450 442-7763  
Téléc. : 450 442-2332*

*979, av. de Bourgogne  
Bureau 570  
Québec (Québec) G1W 2L4  
Tél. : 418 652-7682  
Téléc. : 418 652-9348*